

*Initiatives ministérielles*

Il y a quelques aspects de cette question qui valent la peine qu'on s'y arrête. Par exemple, je pense qu'on doit repenser la façon dont la priorité absolue s'applique aux agriculteurs. Ensuite, je pense qu'il faut créer un fonds spécial où les agriculteurs pourront puiser, étant donné l'impossibilité de reconnaître la production d'un agriculteur de celle d'un autre agriculteur, en ce qui concerne bien des produits, quand une société fait faillite.

Enfin, c'est le point le plus important, nous devons mettre fin à l'érosion du processus de régularisation du marché parce que les offices de commercialisation, la Commission canadienne du blé et d'autres établissements semblables, ne font pas faillite. Ils paient les agriculteurs comptant et à temps absolu. Ils offrent un marché sûr pour les produits agricoles, ce qui fait que les agriculteurs ne sont pas à la merci des caprices des petites entreprises et des entrepreneurs véreux ou non qui peuvent faire faillite.

La tendance actuelle à l'abandon de la régularisation des marchés est l'une des choses qui ont rendu les agriculteurs beaucoup plus vulnérables à la faillite qu'ils ne l'auraient été autrement.

• (1450)

La deuxième critique que je veux formuler à l'égard de cette mesure législative est celle que m'a fait valoir l'Association des commissaires scolaires de la Saskatchewan. Cet organisme mentionne dans une lettre que la mesure législative proposée se traduira, aux niveaux actuels, par un débours de 130 000 \$ à 150 000 \$ par année dans le secteur de l'éducation en Saskatchewan. C'est certainement une dépense difficile à absorber pour des conseils scolaires qui sont déjà aux prises avec le contexte économique actuel.

En fait, la situation des conseils scolaires est de plus en plus difficile, par suite d'un certain nombre de changements. L'un de ces changements est évidemment le processus en vertu duquel le fédéral s'en remet au gouvernement provincial qui lui s'en remet au gouvernement local en matière de financement, de sorte que l'éducation et d'autres services publics, notamment les services municipaux et les services hospitaliers, doivent beaucoup plus compter sur l'assiette fiscale et les contribuables locaux que ce n'aurait été le cas autrement.

Compte tenu du fait que ces contribuables et cette assiette fiscale sont déjà extrêmement sollicités, il ne me

semble pas opportun d'envisager l'adoption d'une mesure législative qui imposerait un fardeau supplémentaire relativement à ce genre d'organisme.

Il n'est pas correct non plus d'imposer ce fardeau aux organismes sous prétexte qu'il n'y a aucun risque que ceux-ci ne fassent faillite. Ces employeurs sont contraints d'assumer un coût lié à une situation qui ne s'appliquera jamais à leurs employés. Un conseil scolaire n'a jamais fait faillite au pays, non plus qu'un conseil d'administration d'hôpital, un gouvernement provincial ou un gouvernement fédéral. Cela dit, ces organismes pourraient fort bien faire faillite un jour si la tendance actuelle se poursuit. Toutefois, si ces organismes publics font faillite, ce sera après tout le monde.

C'est un exercice très théorique que d'envisager le cas où ces organismes feraient faillite. Il n'y a pas lieu de leur imposer cette taxe.

Le dernier point que je veux soulever est le fait qu'il est inopportun de financer le fonds de protection salariale par le biais d'une augmentation des impôts. Comme d'autres intervenants l'ont souligné, il s'agirait de la trente-troisième augmentation d'impôt depuis que le gouvernement a été élu en 1984. Le milieu des affaires et les consommateurs disent: «C'est assez.»

Grant Devine l'a d'ailleurs constaté en Saskatchewan. Il venait tout juste d'imposer une taxe de vente provinciale harmonisée à la TPS. Cette mesure a été dénoncée tant par les consommateurs que par les commerçants de la province.

Il est inopportun d'imposer une nouvelle taxe durant une récession, alors que les entreprises vivent des temps difficiles. En outre, si le gouvernement se préoccupe de son avenir politique, il aurait intérêt à se demander si les consommateurs et les commerçants peuvent absorber de nouvelles taxes. Le gouvernement devrait revoir sa position en ce qui a trait au financement de ce programme.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le débat pour quelques instants. Plus tôt aujourd'hui, le député de Kamloops a soulevé un problème relatif au décorum à la Chambre. Je suis alors intervenu pour lui dire de se reporter au paragraphe 36(7). Le député a rétorqué qu'il n'avait fait rien de mal, qu'il n'avait fait que lire une pétition et que j'essayais de l'empêcher d'exercer son droit de se faire le porte-parole des pétitionnaires à la Chambre.